

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 30/04/97
N° DE DEPOT : 2472
R.C.S. GRENOBLE : 394 476 790
N° DE GESTION: 94 B 0366

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
PERSPECTIVES

7 RUE GAL FERRIE
38000 GRENOBLE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

PV d'assemblée du 15/01/97

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Changement de gérant

TRIBUNAL DE COMMERCE
30 AVR. 1997
GRENOBLE

"PERSPECTIVES"
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 50 000,00 F
Siège Social : GRENOBLE (38100)
7, Rue Général Ferrié
RCS GRENOBLE B 394 476 790

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 1997

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT, LE 15 JANVIER, à21^h..., les associés de la Société "PERSPECTIVES", société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs, dont le siège social est à GRENOBLE (38100), 7, Rue Général Ferrié, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Mr PLUMET, associé(e) préside l'assemblée.

Le président constate que sont présents :

- Mr PLUMET Bernard, propriétaire de TROIS CENTS parts sociales, numérotées de 1 à 300, ci.....	300
- Mme PONCEPT Georgette, propriétaire de DEUX CENTS parts sociales, numérotées de 301 à 500, ci.....	200
Total égal aux CINQ CENTS parts coposant le capital social, ci.....	500

L'assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les résolutions à l'ordre du jour.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- * Démission de la Gérante.
- * Nomination d'un nouveau Gérant.
- * Pouvoirs à donner en vue des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- * Le rapport du Gérant
- * Le texte des résolutions à l'ordre du jour,

Le Président donne lecture du rapport du Gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Mademoiselle Véronique CHERVIN, Gérante démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :

Mr Bernard PLUMET
né le 24. Avril 1952
demeurant à 45 Allée de Propaoul 38330 St Julien

pour une durée illimitée, à compter du ce jour

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les associés ont accepté par l'acte de nomination de ce jour
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à22..... heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture a été signé par Mademoiselle CHERVIN et les associés en présence de qui a également signé.

Mr PLUMET Bernard, Associé

Mme PONCEPT Georgette, Associée

Bon pour acceptation de la nomination

Melle CHERVIN Véronique, Gérante démissionnaire.

Certifié Conforme

Bon pour démission de ma fonction de gérante